

02 avr 2014 -11:16

Appartient à [Conseil des ministres du 4 avril 2014](#)

Carrière extérieure et carrière consulaire aux Affaires étrangères

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe un statut pour les agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire.

Le projet vise, d'une part, à réformer le statut des carrières extérieures afin de les rendre plus flexibles et en les faisant correspondre autant que possible à la carrière de la fonction publique et, d'autre part, à effectuer une réforme approfondie de la carrière de Chancellerie. La nouvelle carrière doit ainsi contribuer à une administration plus moderne et plus performante.

Le nouveau statut prévoit la création d'une carrière extérieure dans le niveau A et d'une carrière consulaire en extinction dans le niveau C, avec maintien de la possibilité d'un passage de la carrière consulaire vers la nouvelle carrière extérieure. Il est également prévu l'intégration des trois carrières extérieures actuelles qui existent dans le niveau A et le niveau C et donc dans la carrière extérieure et la carrière consulaire.

Le projet prévoit en outre :

- l'insertion des dispositions de la nouvelle carrière pécuniaire de la fonction publique dans la nouvelle carrière extérieure et consulaire
- l'intégration des trois carrières extérieures existantes dans la nouvelle carrière pécuniaire
- l'adaptation du statut au niveau système d'évaluation
- l'adaptation du statut aux nouvelles dispositions en matière d'accession au niveau A pour les agents de la carrière consulaire

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant le statut des agents de la carrière extérieure et de la carrière consulaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>